

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 17 (1959)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur cette base, et en y ajoutant les impôts établis d'après les signes extérieurs, on peut construire un système fiscal simplifié dans lequel les divers éléments, comme ceux d'un pont ou d'une voûte, s'épaulent réciproquement et par là consolident l'efficacité de l'édifice.

L'imposition à la dépense a été déjà appliquée. Elle ne réserve donc pas de surprise désagréable. Après les expériences déjà effectuées, les recherches qu'on pourrait faire à l'aide des statistiques de la valeur des biens et services taxables dans les différentes branches et à l'aide de la méthode de sondage pour déterminer les diverses catégories de dépenses, permettraient de calculer les taux à appliquer pour obtenir des rendements suffisants. Avec l'impôt différencié à la dépense, « on peut donc travailler déjà avec un filet ».

Dans l'introduction, on a vu comment les intérêts privés s'alarment facilement des changements importants du système fiscal. Mais, après avoir mis en lumière les mérites éclatants de l'impôt différencié à la dépense, qui concilie les divers intérêts privés (à long terme même ceux des fraudeurs !), ces intérêts devraient, s'ils étaient clairvoyants, non seulement accepter mais encore faire connaître cette solution du problème fiscal, puisque c'est la seule qui puisse obtenir pour tous le maximum de justice, de prospérité et de bien-être, tout en sauvegardant la liberté.

F I D E S

UNION FIDUCIAIRE

LAUSANNE

ZURICH
Bahnhofstrasse 31

RUE DU LION D'OR 6
Téléphone 23 03 21

BALE
Elisabethenstrasse 15

EXPERTISES - REVISIONS - ORGANISATIONS
CONSULTATIONS FISCALES-TOUS ACTES FIDUCIAIRES